

www.4vents-auvergne.com

Tél : 04 73 53 16 94

E-mail : contact@4vents-auvergne.com

Ce document recense les différentes conditions de vente applicables à nos différents types de prestations :

Conditions de vente et informations complémentaires :

Applicables aux prestations de séjours avec hébergements et / ou restauration et / ou activités encadrées ou accompagnées

Conditions de vente des séjours commercialisés (immatriculation tourisme n°IM094100034) :

Applicables à la commercialisation de forfaits touristiques (séjours organisés, à thématiques, avec possibilité de prestations sous-traitées à d'autres fournisseurs de services)

Conditions générales de location de cycles

Applicables aux prestations de location de matériels dans le cadre de la base VTT

Tarifs individuels 2020

Tableau des principaux tarifs applicables aux réservations regroupant moins de 15 personnes

Tarifs groupes 2020

Tableau des principaux tarifs applicables aux réservations de groupes de 15 personnes et plus.

Conditions applicables à compter du 11/06/2020

CONDITIONS DE VENTE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

www.4vents-auvergne.com

Tél : 04 73 53 16 94

E-mail : contact@4vents-auvergne.com

Organisation de votre venue, contact préalable à votre séjour :

- Nous répondons habituellement aux appels téléphoniques pendant les horaires d'accueil (9h-12h30 et 16h-19h30)
- En cas d'indisponibilité téléphonique liée à l'activité du centre, merci de laisser un message avec vos coordonnées et le motif de votre appel afin que nous puissions reprendre contact avec vous dès que possible.
- En période de fermeture, des permanences téléphoniques sont régulièrement assurées. Les horaires de ces permanences sont alors indiqués sur le site internet du centre ainsi que sur notre messagerie téléphonique.
- Nous vous déconseillons d'arriver à l'improviste, et vous recommandons de prendre contact avec nous au préalable. En effet, même en pleine saison, le centre peut être exceptionnellement fermé pour une nuit ou deux en l'absence de réservations préalables.

Réservation, facturation :

- La personne qui effectue une réservation au nom d'un groupe devient notre unique interlocuteur. Toute modification doit obligatoirement nous être communiquée par ce seul interlocuteur.
- Pour effectuer votre réservation, il est préférable de nous téléphoner au préalable afin de déterminer ensemble vos dates d'arrivée et de départ en fonction de vos souhaits et de nos disponibilités : nous établissons alors une option de réservation qui vous confère la priorité de réservation pendant 15 jours. Au-delà de cette période, dès lors que nous avons une autre demande sur les mêmes places, nous vous demandons de vous prononcer fermement sans quoi votre option est levée.
- Dans tous les cas, seule votre confirmation écrite accompagnée du versement d'un acompte de 25 % du montant total du séjour vaut réservation ferme. Les acomptes sont encaissés à réception.
- Tous les séjours avec hébergement doivent être réglés en totalité avant l'arrivée : premier acompte à l'inscription et le solde au plus tard 30 jours avant le début du séjour. Le non règlement du solde avant l'arrivée peut entraîner le refus de votre accueil et être considéré comme une annulation de dernière minute. Pour les réservations réalisées entre 30 jours et 7 jours avant l'arrivée, le règlement intégral doit nous parvenir sous 5 jours. Pour les réservations réalisées moins de 7 jours avant l'arrivée, le règlement intégral du séjour doit être réalisé au plus tard à l'arrivée.
- Les tarifs « groupes » sont uniquement applicables aux groupes constitués d'au moins 15 participants.
- Les groupes de plus de 20 personnes bénéficient d'une gratuité pour 20 payants.

Annulation, interruption de séjour :

- En cas d'annulation totale ou partielle, à nous confirmer obligatoirement par écrit, et sous réserve d'exigences supérieures de la part de nos prestataires de services (dans le cas d'activités sous-traitées), les montants retenus à titre d'indemnité sont les suivants :
 - Plus de 45 jours avant la date d'arrivée : 10 % du montant total du séjour de chaque personne annulée
 - Entre 45 jours et 31 jours avant la date d'arrivée : 30 % du montant total du séjour de chaque personne annulée
 - Entre 30 jours et 16 jours avant la date d'arrivée : 50 % du montant total du séjour de chaque personne annulée
 - Entre 15 jours et 7 jours avant la date d'arrivée : 75 % du montant total du séjour de chaque personne annulée.
 - Moins de 7 jours de la date d'arrivée ou en cas d'absence sans annulation préalable : 100 % du montant total du séjour de chaque personne annulée.
- Pour les groupes d'au moins 15 participants, l'annulation partielle de moins de 10 % de l'effectif prévu, 7 jours et plus avant la date d'arrivée n'entraîne cependant aucun frais.

Centre nature « Quatre Vents »

77 route de Champblanc – Lieu-dit Les Quatre Vents – 63120 AUBUSSON D'AUVERGNE

Fédération française de cyclotourisme – Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique

Siret 784 448 656 00032 – APE 5520Z – N° TVA FR74784448656

Établissement immatriculé au registre des Opérateurs de Voyages et Séjours (n° IM094100034)

Garantie Financière : ATRADIUS Credito y Caution S.A. – 159 rue Anatole France – CS50118 – 92596 Levallois-Perret Cedex

Assureur : Allianz France – Cabinet Gomis - Garrigues – 17 boulevard de la Gare – 31500 Toulouse



- Toute arrivée ultérieure à celle prévue ou tout départ anticipé équivaut à une annulation pour la période du séjour non consommée et ne donne lieu à aucun remboursement quel qu'en soit le motif.

- **Nous insistons particulièrement sur l'intérêt de souscrire à une assurance annulation** : chaque année, les annulations sont nombreuses et nous ne pouvons malheureusement pas en supporter les conséquences économiques. Aussi nous appliquons strictement nos conditions de vente en matière d'annulation. C'est pourquoi nous vous proposons un contrat optionnel. **Nous demandons aux responsables de groupes de bien communiquer sur ce point auprès de leurs participants** : chaque personne faisant partie de la réservation peut souscrire individuellement au [contrat d'annulation de séjour proposé en option](#) (contrat ALLIANZ nominatif et individuel d'assurance "Annulation de séjour" à souscrire au plus tard dans les 2 jours ouvrables suivant la confirmation d'inscription - coût 2.5% du montant du séjour, arrondi à l'euro supérieur avec un minimum de 10 € par personne - franchise de 40 €).

Chaque participant peut aussi régler sa part de séjour par carte bancaire en « vente à distance » pour bénéficier des garanties d'assurance éventuellement proposées par sa carte bancaire (type Mastercard Gold ou Visa Premier...).

Votre arrivée, remise des clés, formalités de Check-IN et Check-OUT :

- Dès que possible et au plus tard 3 jours avant votre arrivée, le responsable de la réservation doit communiquer au centre la liste comportant pour chaque participant : nom, prénom, département de provenance, date de naissance et type (ou numéro) d'hébergement affecté. Pour les participants licenciés à la Fédération française de cyclotourisme, la liste devra aussi comporter le numéro de licence.

- Les clés sont remises uniquement au responsable de la réservation (sauf s'il désigne une autre personne par écrit). À la fin du séjour, les clés doivent être regroupées par celui-ci pour nous être restituées. Toute clé manquante est facturée 6 € TTC.

- Le retrait des clés s'effectue de 16h à 19h30. Toutefois si vous envisagez d'arriver avant, pensez bien à nous contacter au préalable. Nous vous dirons si cela est possible en fonction de l'occupation précédente. Le cas échéant nous vous proposerons alors une solution pour récupérer votre clé de chambre en dehors des horaires habituels d'ouverture de la réception.

- Les prestations complémentaires demandées après le règlement du séjour réservé ou pendant le séjour sont facturées sur place et doivent être réglées la veille de votre départ entre 16h et 19h.

Vous souhaitez vous héberger au centre en chambre ou en dortoir :

- Notre capacité maximale d'accueil en dur est de 65 personnes. Voici la répartition :

- Bâtiment hôtelier :

- 12 chambres « premium twin » pour 1 ou 2 personnes à 2 lits de 90x190cm : n°14-16-17-19-20-21-22-23-24-25-26-27,
- 2 chambres « premium communicantes », chacune pour 1 ou 2 personnes pouvant communiquer entre elles par l'intermédiaire d'une porte de séparation pourvue d'une isolation phonique, dont l'une (n°12) est équipée avec un grand lit de 140x190cm, et l'autre (n°15) est équipée de 2 lits de 90x190cm. Ces deux chambres peuvent aussi être commercialisées séparément.
- 1 chambre « premium familiale » pour 1 à 4 personnes à 2 lits de 90x190cm + 2 fauteuils convertibles en lits de 80x190 (n°18). **Cette chambre est accessible aux personnes à mobilité réduite.**

- Bâtiment gîte d'étape :

- 1 chambre « confort » pour 1 ou 2 personnes à grand lit de 140x190cm : n°5,
- 1 chambre « éco solo » pour 1 personne à petit lit de 90x190cm : n°1,
- 4 chambres « éco twin » pour 1 ou 2 personnes à 2 lits de 90x190cm : n°2-4-7-10,
- 2 chambres « éco communicantes » : chacune pour 1 ou 2 personnes pouvant être mises en communication grâce à la privatisation du couloir qui les dessert, dont l'une (n°9a) est équipée avec un grand lit de 140x190cm, et l'autre (n°9b) est équipée de 2 lits de 90x190cm. Ces deux chambres peuvent aussi être commercialisées séparément.
- 2 chambres « éco familiales » pour 3 ou 4 personnes avec 1 grand lit de 140x190cm et 2 lits superposés de 90x190cm : n°3-11,
- 1 dortoir de 6 places et 1 dortoir de 8 places (tous deux avec lavabo/douche et couchages en lits superposés de 90x190cm).

Nota : pour les lits superposés, le couchage du haut est interdit aux enfants de moins de 6 ans.

- Définition des niveaux de confort des chambres du bâtiment hôtelier et du gîte d'étape :

- Premium : chambre avec TV et salle d'eau privative (lavabo, douche à l'italienne et WC)
- Confort : chambre non équipée de TV, avec salle d'eau privative (lavabo, cabine de douche et WC),
- Éco : chambre non équipée de TV, avec coin lavabo et cabine de douche (séparé de la partie literie par un rideau), WC communs sur les paliers

- Prestations :

- o Location pour une ou plusieurs nuits avec ou sans la prestation repas proposée par le centre
 - o À certaines périodes, un nombre minimal de nuits peut être imposé
 - o Pas de gestion libre possible, ces hébergements n'étant pas équipés d'un coin cuisine
- Les lits sont faits à votre arrivée (excepté pour les dortoirs). Le linge de toilette est fourni (excepté pour les dortoirs).
- Le jour de votre arrivée, nous ne pouvons pas vous garantir la disponibilité des chambres et des dortoirs avant 16h00 même pour les arrivées en matinée.
- Le jour de votre départ, les chambres doivent être libérées avant 10h00 (les personnes ayant prévu des activités sportives sur la journée peuvent alors utiliser les sanitaires du camping pour se doucher avant leur départ). Toute libération tardive sans accord préalable de notre part entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire.
- En fin de séjour, le ménage est effectué par notre équipe. Pour les séjours de plus de 5 nuits, sur demande de votre part, nous pouvons passer contrôler votre chambre entre le 3^{ème} et le 5^{ème} jour (approvisionnement papier WC, changement du tapis de douche). Si vous le souhaitez, merci d'avertir l'accueil au plus tôt. Si vous souhaitez un changement de serviette en cours de séjour, merci de le signaler à l'accueil.

Vous souhaitez séjourner dans l'un de nos cottages :

- Notre capacité maximale d'accueil en cottages est de 18 personnes :

- o 1 cottage « confort » de 35 m² + terrasse couverte de 11 m² pour 1 à 6 personnes équipé d'une grande chambre de 11 m² à grand lit (140x190cm), d'une petite chambre de 4.30 m² avec 2 lits superposés (80x190), d'un living avec cuisine aménagée et canapé transformable en lit (135x190) et d'une salle d'eau de près de 6m² avec lavabo, douche et WC. **Ce cottage est accessible aux personnes à mobilité réduite.**
Nota : pour les lits superposés, le couchage du haut est interdit aux enfants de moins de 6 ans.

- o 2 cottages « premium » de 43 m² + terrasse couverte de 24 m² pour 1 à 6 personnes équipés de 2 chambres de 13 m² à deux lits (80x190cm), chaque chambre disposant d'une salle d'eau privative avec lavabo, douche et WC, d'un living avec cuisine aménagée et canapé transformable en lit (135x190).

- Prestations :

- o Location en gestion libre
- o À certaines périodes, un nombre minimal de nuits peut être imposé
- o Possibilité de réserver des repas auprès du centre
- o Linge de lit et de toilette non compris dans le tarif de location (possibilité d'opter pour la mise à disposition du linge)
- o Ménage fin de séjour non compris dans le tarif de location (possibilité d'opter pour le ménage réalisé par nos soins hors lavage de la vaisselle)

- Cautions :

- o Caution à régler sur place: 300€ / cottage.
- o Caution « ménage » complémentaire de 70 € si la prestation ménage fin de séjour par nos soins n'a pas été retenue.
- o Les cautions sont restituées après inventaire le jour du départ ou renvoyées par courrier dans les 15 jours.

- Le jour de votre arrivée, nous ne pouvons pas vous garantir la disponibilité des cottages avant 16h00 même pour les arrivées en matinée.

- Le jour de votre départ, les cottages doivent être libérés avant 10h00 (les personnes ayant prévu des activités sportives sur la journée peuvent alors utiliser les sanitaires du camping pour se doucher avant leur départ). Toute libération tardive sans accord préalable de notre part entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire.

Vous souhaitez séjourner sur le camping :

- Nous pouvons vous accueillir sur notre camping de 20 emplacements herbeux et de 10 emplacements stabilisés pour « camping-cars ».

- Le bloc sanitaire est complètement ouvert (eau chaude, voire chauffage) du 1er avril au 15 octobre et partiellement le reste de l'année (accès aux sanitaires, avec eau chaude mais sans chauffage sauf en cas de fréquentation suffisante).

- Vous pourrez commander votre pain et vos viennoiseries du lendemain auprès de l'accueil chaque jour avant 18h.

- Dans le bloc sanitaire, un réfrigérateur est mis à la disposition des campeurs. Les denrées qui y sont déposées doivent être identifiées par étiquetage avec nom de la personne, date, et n° de l'emplacement. Tout autre dépôt sera supprimé par notre équipe. Le centre ne peut être tenu responsable en cas de disparition de denrées.

Espace d'accueil (réception, bar et boutique)

Horaires d'ouverture de l'espace d'accueil et du bar :

L'accueil et le bar sont habituellement ouverts chaque jour de 9h00 à 12h30 puis de 16h00 à 19h30, et régulièrement en nocturne après le dîner de 20h50 à 22h.

- Notre permanent se tient à votre disposition aux horaires d'ouverture de l'espace d'accueil. N'hésitez pas à lui faire part de vos besoins (circuits détaillés, boutique...). Attention, en dehors des horaires indiqués ci-dessous il se peut qu'aucun membre de notre équipe ne soit présent ou disponible.
- Au bar (licence IV), vous trouverez des boissons alcoolisées et non alcoolisées : boissons chaudes, sirops, sodas, jus de fruits, bière pression et bières locales, apéritifs, digestifs... à consommer avec modération !
- Nous disposons aussi d'une boutique où vous trouverez des cartes postales, des cadeaux souvenirs, quelques produits locaux, des consommables courants pour les petits dépannages vélo, la collection de vêtements et les goodies proposés par la Fédération française de cyclotourisme.
- Vous disposez du WIFI (gratuit) dans l'espace d'accueil ainsi qu'à plusieurs autres endroits du centre. Nous ne pouvons cependant pas garantir la continuité de ce service (notamment en cas de défaillance sur le réseau ou sur le matériel du FAI). Comme nous l'impose la réglementation en vigueur, vos connexions et historiques de navigation sont filtrés et archivés pendant un an pour tout besoin d'enquête judiciaire.
- Nous tenons à votre disposition des jeux de société et matériels d'animation moyennant une caution de 10 € par matériel emprunté.
- Vous y trouverez aussi des jetons en vente pour le fonctionnement du lave-linge mis à votre disposition dans le bloc sanitaire du camping.

Profitez de notre restauration :

- Nous proposons des formules en demi-pension ou en pension complète avec un menu du jour complet (« menu randonneur ») incluant un ¼ de vin et une boisson chaude (café, thé ou infusion). Toute demande supplémentaire de vin pourra être facturée.
- Il est possible de réserver des paniers repas, merci alors de préciser si vous souhaitez des paniers individuels (dans ce cas bien prévoir vos propres moyens de conservation) ou si nous pouvons les regrouper (dans ce cas nous pourrions vous mettre à disposition un ou plusieurs container(s) isotherme(s) et vous proposer de la vaisselle non jetable). Nos paniers repas sont confectionnés pour être utilisés dans le cadre d'une activité sportive de randonnée. Nos paniers repas n'intègrent pas de boisson (sur demande, nous pouvons cependant ajouter une bouteille d'eau de source de 50 cl moyennant un supplément de 0.30 €).
- Nous pouvons aussi vous proposer des menus améliorés à partir de 24 €. Néanmoins, il vous faudra réserver au moins 7 jours à l'avance en raison de nos contraintes d'approvisionnement et d'organisation du personnel.
- Nous tenons aussi à votre disposition une carte des apéritifs, vins et digestifs si vous souhaitez prendre des consommations complémentaires.
- Si vous souhaitez modifier votre réservation de repas sur place (ajout ou suppression de repas, de paniers repas...), vos demandes seront étudiées par notre équipe : pour des raisons d'intendance et d'approvisionnement, la demande doit être formulée au plus tard la veille avant 18 heures (avant 9h pour les groupes de plus de 6 personnes). Il ne nous est pas toujours possible d'y répondre favorablement même si nous avons à cœur de vous apporter le meilleur service possible.
- Pour les personnes à régimes particuliers, merci de nous avertir à l'avance : les menus étant affichés en salle à manger et à l'accueil, un plat de substitution pourra être proposé si celui est demandé au moins 24 heures avant.
- Nous ne proposons pas de formule en « gestion libre » car nous n'avons pas de coin cuisine en accès libre.

Horaires d'accueil en salle à manger :

Le petit déjeuner est proposé sous la forme d'un buffet. Il est accessible de 7h30 à 9h00.

Pour la formule « Randonneur », le déjeuner est servi à 12h30 précises et le dîner est servi à 19h30 précises.

Afin de favoriser l'esprit de convivialité nous regroupons les hôtes du centre en grandes tablées et servons habituellement au plat. Nous comptons donc sur votre ponctualité.

Nous comptons également sur votre gentillesse pour regrouper la vaisselle en fin de repas.

Nous vous remercions de quitter la salle à manger au plus tard à 21h15. Le café et les infusions sont habituellement servis au bar au terme du repas.

- Enfin, suite à des abus régulièrement constatés, nous attirons l'attention de nos clients sur le fait que les aliments mis à disposition sur les buffets sont à consommer sur place et ne doivent pas être emportés (ex. : thermos de café, jus d'orange dans les bidons cyclistes, fruits, fromages, jambon... utilisés pour se confectionner un sandwich...). Le centre pourra être amené à facturer les abus.

Activités de randonnée, circuits...

- Nous proposons une trentaine d'itinéraires aux amateurs de vélo de route, disponibles sous forme de fiches individuelles, tous au départ du centre, allant de 30 à 200 kilomètres et de dénivelés compris entre 450 à 3000 mètres. Concernant l'activité VTT, nous sommes labellisés « Base d'activité VTT » : 16 circuits balisés de 8 à 45 kilomètres, location de VTT, aire de lavage...
- De nombreuses randonnées et balades pédestres sont possibles soit au départ de notre centre, soit en s'avancant en voiture aux alentours.
- L'accompagnement ou l'encadrement route, VTT et randonnée pédestre, l'étude de prestations et parcours personnalisés sont possibles sur réservation préalable de la prestation.

Garage à vélos

- Nous disposons d'un garage commun pour stationner les vélos. Il contient 43 emplacements verticaux (sous crochet) et 6 prises électriques pour le rechargement des vélos à assistance électrique.
- Vous disposerez du code d'accès à votre arrivée. En complément de la serrure à digicode, nous verrouillons l'accès au garage chaque soir à 19h30. Celui-ci est à nouveau accessible le lendemain matin à partir de 7h30.
- Nous comptons sur le civisme de chacun pour refermer la porte du garage après utilisation et la verrouiller (quart de tour à l'aide de la molette du digicode).
- Malgré ces dispositions, nous recommandons à chaque personne d'apporter un antivol à mettre en place dans le garage.
- Il est strictement interdit d'entreposer vos vélos dans les chambres et cottages.

Droit applicable

Les litiges découlant de l'application des présentes conditions générales de ventes sont soumis au droit français et seuls les tribunaux français peuvent connaître de ces litiges. Conformément à l'article L.133-4 du code de la consommation, le client est également informé de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Vous pouvez vous adresser gratuitement au médiateur de la consommation dont nous relevons, qui tentera de rapprocher les parties en vue d'une solution amiable : MEDICYS, www.medicys.fr, 75 boulevard de Clichy 75009 PARIS.

Rétractation

L'article L.221-28 du code de la consommation relatif à la vente à distance prévoit que le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations touristiques. Une réservation effectuée sur le site www.4vents-auvergne.com ou sur tout autre site internet partenaire n'offre pas la possibilité au client d'exercer un droit de rétractation.

CONDITIONS DE VENTE DES SÉJOURS COMMERCIALISÉS PAR LE CENTRE NATURE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME « QUATRE VENTS », (IMMATRICULATION TOURISME N° IM094100034)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Dispositions légales applicables à l'organisation et à la vente de voyages et de séjours : extraits du Décret n° 2009-1650 du 23/12/2009 pris en application de la loi n° 2009-888 du 22/07/2009 modifiant le Code du Tourisme.

Article R.211-3 : Sous réserve des exclusions prévues aux 3° et 4° alinéas de l'article L.211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par la présente section.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant la raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : 1° : La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisés. 2° : le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages locaux du pays d'accueil. 3° : les prestations de restauration proposées. 4° : la description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit. 5° : les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre État membre de l'UE ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accompagnement. 6° : les visites, les excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix. 7° : la taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de 21 jours avant le départ. 8° : le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde. 9° : les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-8. 10° : les conditions d'annulation de nature contractuelle. 11° : les conditions d'annulation définies aux articles R.211-9, R.211-10 et R.211-11. 12° : l'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie. 13° : lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R.211-15 à R.211-18.

Article R.211-5 : L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit ou voie électronique au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R.211-6 : Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du Code Civil.

Le contrat doit comporter les clauses suivantes : 1° : le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur. 2° : la destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates. 3° : les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour. 4° : le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil. 5° : les prestations de restauration proposées. 6° : l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit. 7° : les visites, excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour. 8° : le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-8. 9° : l'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies. 10° : le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour. 11° : les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur. 12° : les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, au vendeur et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire des services concernés. 13° : la date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° alinéa de l'article R. 211-4. 14° : les conditions d'annulation de nature contractuelle. 15° : les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R.211-10 et R.211-11. 16° : les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur. 17° : les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus. 18° : la date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur. 19° : l'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes : a) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphones des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; b). Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour. 20° : la clause de résiliation et de remboursement sans pénalité des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R.211-4. 21° : l'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R.211-7 : l'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à 15 jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation du vendeur. L'Article L.211-11 précise que le cédant et le cessionnaire sont responsables solidairement, vis-à-vis du vendeur, du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-12 de la loi du 22/07/2009 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R.211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R.211-10 : Dans le cas prévu à l'article L.211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article 211-11 : Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix.
- soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R.211-4.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DES SÉJOURS ORGANISÉS PAR LE CENTRE NATURE DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME « QUATRE VENTS »,

Préambule :

Le but des séjours du centre nature de la Fédération française de cyclotourisme « Quatre vents » (ci-après dénommé centre « Quatre vents ») est de développer et favoriser le tourisme de randonnée dans un esprit de groupe, basé sur la convivialité, l'entraide et les contacts humains. Ils se déroulent le plus souvent dans un esprit de franche camaraderie. Les participants utilisent leur propre matériel (vélo, équipements de randonnée...), mais peuvent aussi contacter le centre s'ils ne sont pas équipés. Le centre peut alors leur en proposer, moyennant un supplément de location.

Inscription

Les inscriptions se font habituellement par téléphone au 04 73 53 16 94, ou par e-mail à contact@4vents-auvergne.com. Chaque inscription intervenant à plus de 31 jours avant la date du début de séjour doit être confirmée par le versement d'un acompte de 25% du prix dans les 15 jours. Aucune inscription ne sera confirmée par le centre « Quatre vents » sans versement de l'acompte correspondant. Les conditions générales de vente sont réputées connues et acceptées dès versement de l'acompte ou pour tout paiement, et ce, quel que soit le mode de paiement. A partir de 31 jours avant la date du début de séjour, la totalité du prix doit être réglée sous 5 jours. En cas de non paiement du solde, le centre « Quatre vents » se réserve le droit d'annuler l'inscription en conservant l'acompte versé.

Prix

Les prix sont forfaitaires : les arrivées tardives, les départs anticipés, les prestations non utilisées ne donnent lieu à aucun remboursement. Les prestations incluses dans le prix sont précisées dans chaque descriptif.

Les prix de nos programmes ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'impression de notre documentation. Ils sont applicables dès parution et jusqu'au jour de l'édition suivante. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles en fonction de conditions économiques ou de décisions réglementaires nouvelles. En cas de hausse significative, le participant pourra annuler sans frais, et sera intégralement remboursé. Ces modifications éventuelles s'appliquent à toutes les personnes déjà inscrites ou désirant s'inscrire.

Paiement

Les paiements sont effectués par chèque bancaire ou postal, par carte bancaire en vente à distance, par virement ou par chèques vacances (ANCV). Le montant de l'acompte prévu doit être réglé à l'inscription. Le solde doit être réglé au plus tard 31 jours avant le début du séjour.

Informations pratiques

Il sera accusé réception de la demande d'inscription.

Un dossier complet indiquant les détails du séjour, les particularités, les préparations à effectuer, sera adressé à chaque participant après règlement du solde et au plus tard 30 jours avant le début du séjour ou du voyage. Il comportera également les adresses et coordonnées des contacts nécessaires en cas d'urgence.

En cas d'inscription tardive acceptée, ces documents seront remis au début du séjour.

Transports

Sauf cas particulier, les frais relatifs au transport aller-retour entre le domicile et le lieu du séjour ou de l'embarquement et du débarquement sont à la charge du participant.

Pour les voyages aériens ou maritimes, les consignes de départ seront données au plus tard entre 3 et 10 jours avant l'embarquement. Les horaires de convocation doivent être respectés : les retardataires assumeront seuls toutes les conséquences de leur retard sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement.

Encadrement

Sauf cas particuliers, les activités se déroulent sous la conduite d'un ou plusieurs éducateurs sportifs ou cadres fédéraux désignés par l'organisateur. Les noms des accompagnateurs figurant dans la présente brochure sont donnés à titre indicatif.

Formalités médicales

Le participant doit s'assurer de sa capacité physique à effectuer le séjour : un certificat médical d'aptitude peut dans certains cas être demandé.

Particularités de certains séjours

Pour certains séjours, ces conditions de vente peuvent être complétées par d'autres conditions spécifiques (ex. port obligatoire du casque...). Celles-ci sont alors précisées sur le descriptif du séjour.

Modifications

Du fait du centre « Quatre vents »

Le centre « Quatre vents » peut être contraint de devoir modifier un élément essentiel du programme en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, pour des raisons climatiques, des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants. Le centre « Quatre vents » informera les participants de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution. L'acheteur peut ne pas accepter les éléments de substitution proposés, il est alors libre de demander l'annulation de son inscription avec le remboursement des sommes déjà versées.

Du fait de l'acheteur :

Les modifications relatives au choix du séjour, aux activités ou à la date sont possibles plus de 31 jours avant la date du début de séjour, sur demande écrite adressée au centre « Quatre vents », moyennant un forfait de 15 €, correspondant aux frais de dossier retenus par le centre « Quatre vents ». À moins de 31 jours avant la date de départ, toutes les modifications seront considérées comme valant annulation et entraîneront l'application des pénalités prévues au chapitre « Annulation ». Le renoncement à l'une des prestations incluses dans le forfait ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Tout titre de transport émis ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement ou avoir de la part du centre « Les Quatre vents » en cas de non utilisation.

Annulation

Du fait du centre « Quatre vents »

Le centre « Quatre vents » peut être exceptionnellement contraint d'annuler le programme si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint (dans ce cas, le centre « Les Quatre vents » en informera l'acheteur au plus tard 21 jours avant la date de début du séjour),
- les conditions de sécurité l'exigent,
- ou bien en cas d'événements normalement imprévisibles.

Le centre « Quatre vents » avertira l'acheteur de cette annulation et lui proposera dans la mesure du possible un programme équivalent à un coût comparable qu'il sera libre d'accepter ou de refuser.

En cas de refus de ce nouveau programme, le centre « Quatre vents » remboursera les sommes déjà versées.

Du fait de l'acheteur :

Toute notification d'annulation doit être faite par lettre recommandée avec AR, dans les meilleurs délais, le cachet de la poste faisant foi. Dans tous les cas, le centre « Quatre vents » retiendra une partie des sommes déjà versées calculée en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après.

Frais d'annulation par personne

- À plus de 45 jours du départ: 10% du prix du séjour
- entre 45 et 31 jours du départ : 30% du prix du séjour
- Entre 30 et 16 jours du départ : 50 % du prix du séjour
- Entre 15 et 7 jours du départ : 75 % du prix du séjour
- Moins de 7 jours du départ ou absence sans annulation préalable : 100% du prix du séjour

Conditions de cession

En cas de cession du séjour, le client doit impérativement informer le centre « Quatre vents » de la cession de son contrat par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 15 jours avant le début de la prestation en indiquant précisément le nom et l'adresse du ou des cessionnaires et des nouveaux participants en justifiant que ceux-ci remplissent en tous points les mêmes conditions pour effectuer le séjour.

Règles de prudence

Avant de demander une réservation, les futurs participants doivent s'assurer que le séjour est compatible avec leurs capacités physiques et assumer le fait que durant leur séjour ils peuvent courir certains risques liés à l'activité (chutes, intempéries...) En connaissance de cause ceux-ci s'engagent à ne pas reporter sur l'organisateur la responsabilité de ces risques et de leur incapacité à effectuer tout ou partie des activités.

Une extrême prudence est recommandée au cours du séjour afin d'éviter tout accident risquant de perturber le déroulement normal du programme non seulement pour soi-même mais aussi pour l'ensemble du groupe.

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence habituelles et propres à la pratique d'activités sportives, aux conseils et consignes donnés par les personnes encadrant le séjour.

Le centre « Quatre vents » se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

Assurances

En tant qu'organisateur, et conformément à la loi n° 2009-888 du 22/07/2009, la responsabilité civile professionnelle du centre « Les Quatre vents » est garantie par le contrat N° 53733882 du 01/01/2014 souscrit auprès d'Allianz France – Cabinet Gomis-Garrigues – 17 boulevard de la Gare 31500 TOULOUSE.

Chaque participant doit obligatoirement être couvert en responsabilité civile ainsi qu'en rapatriement-maladie. La licence FFVélo « Petit-Braquet » ou « Grand Braquet » comporte ces garanties (leur détail peut être obtenu sur simple demande adressée au siège de la Fédération française de cyclotourisme). Les personnes ne possédant pas l'une de ces deux licences devront fournir une attestation de couverture RC / Rapatriement-maladie. Il est aussi conseillé d'être couvert en garanties complémentaires : frais d'annulation, vol de bagages, etc. Une proposition d'assurance-annulation de séjour et d'assurance-bagages est envoyée avec le contrat de vente du séjour (contrat N° 120 085 opéré par Allianz-Assistance, souscrit auprès d'AWP P&C). Cette proposition ne peut engager la responsabilité du centre « Les Quatre vents ».

Tout matériel sportif appartenant au client reste sous sa responsabilité en cas de vol ou de dommages.

Garantie financière

La garantie financière exigée par la loi a été souscrite auprès de Atradius Credito y Caucion S.A. – 159 rue Anatole France – CS 50118 – 92596 Levallois-Perret Cedex.

Réclamations

En cas d'insatisfaction ou de service non fourni lors de son séjour, le client doit formuler sa réclamation auprès du responsable du centre, afin de ne pas subir les inconvénients pendant la durée de son séjour. S'il n'obtient pas satisfaction, il doit adresser dans les 30 jours maximum suivant son retour une lettre recommandée avec accusé de réception accompagnée des pièces justificatives (attestations, photos...) à la Fédération française de cyclotourisme – 12 rue Louis Bertrand – CS 80045 – 94207 Ivry-sur-Seine Cedex.

Ces conditions sont applicables à compter du 01/11/2019.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DE CYCLES (randonneuses, VTT, vélos à assistance électrique, GPS)

Article 1 – Objet du contrat :

Le présent document a pour objet de fixer les modalités de location des vélos, de leurs équipements de base et d'accessoires optionnels par la Fédération française de cyclotourisme ci-après dénommée « le loueur ».

Article 2 – Souscripteur du contrat :

Le client, dénommé « locataire », doit être une personne physique de plus de 18 ans. Afin de souscrire un contrat de location, le locataire devra présenter un justificatif d'identité en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Le contrat de location est conclu avec le locataire en personne. Il n'est par conséquent ni cessible, ni transmissible.

Article 3 – Équipement des cycles :

Tous les cycles loués ont un équipement de base composé des accessoires suivants : un casque par vélo ; selon le nombre de vélos loués, un ou plusieurs kit(s) de réparation, une ou plusieurs pompes, deux chambres à air ou plus ; et pour chaque vélo à assistance électrique, un moteur, une batterie, une console (à l'exception des VTT Specialized Turbo Levo), un chargeur.

Article 4 – Prise d'effet, mise à disposition et récupération

La récupération du matériel loué s'effectue uniquement entre 8h45 et 12h ou entre 16h15 et 19h

La location prend effet au moment où le locataire prend possession du matériel et des accessoires qui lui sont livrés. Les risques sont transférés lors de la remise du matériel et des accessoires au locataire qui en assumera la garde sous son entière responsabilité, celui-ci s'engageant à les utiliser en toutes circonstances en « bon père de famille ». Le présent contrat n'est en vigueur que pour la durée de la location. Si le locataire conserve le matériel au-delà de cette période sans avoir régularisé sa situation, il perd le bénéfice de toutes les garanties prévues au contrat. Le locataire reconnaît avoir reçu la chose louée en bon état de fonctionnement avec l'équipement de base. Il déclare avoir eu personnellement toute latitude pour vérifier le matériel.

Article 5 – Paiement et modes de règlement de la prestation :

L'ensemble de la prestation est réglée par le locataire au moment du retour du matériel faisant l'objet du présent contrat. Les modes de règlement acceptés sont : chèque, espèces, cartes bancaires, chèques vacances.

Article 6 – Utilisation :

Le locataire certifie s'être assuré que les utilisateurs des biens loués sont aptes à les utiliser et qu'ils n'ont connaissance d'aucune contre-indication médicale. De convention expresse entre les parties, le prêt ou la sous-location des matériels est strictement interdit. De convention expresse entre les parties, il est strictement interdit de modifier les matériels loués et d'intervenir sur le matériel en cas de panne autre que la crevaisson. Pour toute autre cause, le locataire devra avertir sans délai le loueur en appelant le 04.73.53.16.94 ou le 06.74.03.59.44. Le locataire et les utilisateurs s'engagent à utiliser la chose louée avec prudence, sans danger pour les tiers conformément aux réglementations en vigueur. Ils sont tenus personnellement responsables de toute infraction au code de la route ainsi que des dommages corporels et matériels qu'ils causent à l'occasion de l'utilisation du matériel loué dont il a la garde. Dans le cas de la location de vélos à assistance électrique, le locataire est informé à son départ de l'autonomie prévisible de la batterie. En cas d'épuisement de la batterie, le loueur n'est pas responsable. Le port du casque par les utilisateurs est très vivement conseillé par le loueur (par ailleurs le port du casque est rendu obligatoire par le code de la route pour les enfants de moins de 12 ans). Le locataire reconnaît que le loueur lui a proposé un casque de prêt par cycle loué. Le loueur tient un registre de suivi des équipements de protection individuelle qu'il s'engage à présenter sur demande expresse du locataire. En cas de vol des matériels, le locataire devra avertir sans délai le loueur au 04.73.53.16.94 ou le 06.74.03.59.44, déposer plainte auprès des autorités habilitées et fournir une photocopie du dépôt de plainte.

Article 7 – Responsabilité casse - vol :

Le locataire dégage le loueur de toute responsabilité découlant de la mauvaise utilisation des biens loués, notamment en ce qui concerne les conséquences corporelles, matérielles et immatérielles des accidents de toutes natures. Le locataire déclare être titulaire d'une assurance personnelle en responsabilité civile qui garantit la responsabilité encourue à l'occasion de l'utilisation des biens loués tant par lui-même et les personnes dont il a la garde. Le locataire ne bénéficie par le présent contrat d'aucune couverture d'assurance pour les dommages subis par la chose louée et engage personnellement sa responsabilité à raison desdits dommages, casse et vols.

En cas de casse, le locataire s'engage à restituer le matériel endommagé et celui-ci devra être reconnaissable et complet. Les dommages subis par le matériel seront facturés au locataire selon le barème tarifaire en vigueur :

	<u>VTT semi-rigide SPECIALIZED ou CANNONDALE</u>	<u>VAE</u>	<u>VTT AE</u>	<u>Vélo route (Randonneuse)</u>	<u>VTT Enfant (24 pouces)</u>
Cadre	300 €	1500 €	2000 €	300 €	100 €
<u>Suspensions</u>					
Fourche	80 €	80 €	300 €	80 €	40 €
<u>Périphériques</u>					
Cintre	40 €	40 €	40 €	75 €	20 €
Pédales	18 €	18 €	18 €	80 €	18 €
Potence	30 €	30 €	30 €	30 €	23 €
Selle	60 €	60 €	60 €	60 €	30 €
Tige de selle	25 €	25 €	25 €	25 €	15 €
<u>Roues</u>					
Roue	100 €	200 €	200 €	100 €	40 €
<u>Freinage</u>					
Durites / Gaines	30 €	5 €	5 €	5 €	5 €
Frein à disque / à tirage	75 €	50 €	50 €	35 €	12 €
Plaquettes frein / patins	16 €	8 €	8 €	8 €	6 €
Disque	25 €	25 €	25 €	-	-
<u>Transmission</u>					
Boîtier de pédalier	50 €	40 €	40 €	40 €	45 €
Chaîne	25 €	25 €	25 €	25 €	20 €
Changements vitesse	50 €	50 €	50 €	60 €	50 €
Dérailleur arrière	80 €	50 €	50 €	50 €	30 €
Dérailleur avant	30 €	30 €	-	30 €	23 €
Ensemble Pédalier	80 €	50 €	50 €	50 €	30 €
Batterie	-	450 €	450 €	-	-
Console VAE	-	100 €	100 €	-	-

Le vol et la perte ne sont pas couverts. Dans ces cas, le matériel sera facturé au locataire sur la base de sa valeur neuve déduction faite d'un pourcentage de vétusté de 20% par an. En cas de vol par le locataire, de détournement ou dommage quelconque résultant du non-respect des règles d'utilisation ou de la réglementation en vigueur, ou des termes et conditions du présent contrat, le loueur est habilité à exercer un recours pour la totalité du préjudice.

Article 8 – Caution :

Lors de la mise à disposition des matériels par le loueur, il est demandé au locataire de verser une caution (chèque ou espèces). Cette caution n'est pas encaissée pendant la durée de la location. À la restitution des matériels, la caution est rendue au locataire, déduction faite des éventuels dommages prévus à l'article 7. Il est convenu que le montant de la caution ne saurait en aucun cas constituer une limite de garantie, le loueur conservant – le cas échéant – le droit de poursuivre le locataire à l'effet d'obtenir l'entier dédommagement de son préjudice.

Montant de la caution demandée par produit loué :

- VTT semi-suspendu Specialized ou Cannondale, vélo de route (randonneuse) : 300 €
- VTT enfant 24 pouces : 50 €
- Vélo à assistance électrique route : 500 €
- VTT à assistance électrique : 2000 €
- GPS : 150 €
- Remorque : 100 €
- Siège bébé : 40 €

Article 9 – Restitution et nettoyage des vélos :

La restitution des matériels loués se fera à l'horaire prévu au contrat au centre FFCT Les 4 Vents 63120 AUBUSSON D'AUVERGNE (sauf disposition contraire alors mentionnée dans le contrat). Les tranches horaires de retour du matériel loué sont : 8h15/12h15 et 16h15/19h15 Tout retard sera facturé 15 € de l'heure. Pour des raisons de sécurité, le locataire s'engage à signaler au loueur les chocs éventuels subis par les casques

Le locataire s'engage à restituer les vélos en parfait état de propreté, lavés et essuyés. Pour ce faire, l'aire de lavage du loueur et des chiffons sont à disposition du locataire (cf. Annexe 3). En cas de non respect de ces conditions, il sera facturé 10 € TTC en supplément par vélo non nettoyé.

S'il souhaite prolonger le contrat de location, le locataire doit au préalable en faire la demande expresse au loueur qui peut toutefois refuser la prolongation.

Article 10 – Éviction du loueur :

Les accessoires livrés avec le matériel ne doivent pas être enlevés ou modifiés par le locataire. Le matériel ne peut être ni cédé, ni remis en garantie. Le locataire s'engage d'une façon générale à ne consentir à l'égard de la chose louée aucun droit, réel ou autre, au profit de quiconque, susceptible d'en affecter la jouissance ou d'en limiter la disponibilité ou la pleine propriété du loueur.

Article 11 – Droit applicable :

Les litiges découlant de l'application des présentes conditions générales de ventes sont soumis au droit français et seuls les tribunaux français peuvent connaître de ces litiges. Conformément à l'article L.133-4 du code de la consommation, le client est également informé de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode alternatif de règlement des différends. Vous pouvez vous adresser gratuitement au médiateur de la consommation dont nous relevons, qui tentera de rapprocher les parties en vue d'une solution amiable : MEDICYS, www.medicys.fr, 75 boulevard de Clichy 75009 PARIS.

Article 12 – Rétractation :

L'article L.221-28 du code de la consommation relatif à la vente à distance prévoit que le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations touristiques. Une réservation effectuée sur le site www.4vents-auvergne.com ou sur tout autre site internet partenaire n'offre pas la possibilité au client d'exercer un droit de rétractation.

Article 13 – Obligation du locataire :

Le matériel loué étant placé sous la responsabilité du locataire, il lui est recommandé de procéder préalablement à son utilisation effective à une vérification élémentaire de ses principaux éléments fonctionnels apparents, et notamment (liste non-limitative) : la bonne fixation de la selle, des pédales, le bon fonctionnement des freins, le bon état général du cadre et des pneumatiques. En cas de nécessité d'une réparation, le locataire devra se présenter auprès du point de location. Le loueur vérifiera si la réparation relève de l'entretien dû à l'usure normale (dans ce cas à la charge du loueur) ou si la réparation est due à des dommages subis par le matériel pendant la location (consécutifs à un usage inapproprié ou accidentel), et par conséquent à la charge du locataire. Le loueur se réserve la possibilité, soit de prélever les sommes dues sur le dépôt de garantie, soit de facturer le client au tarif affiché sur le point de location.

Article 14 – propriété :

Les biens loués restent la propriété exclusive de la Fédération française de cyclotourisme pendant la durée de la location.

Article 15 – Recommandations :

Le locataire s'engage à prendre connaissance des 3 annexes de recommandations et à les appliquer.

Annexe 1 - Recommandations pour la pratique de l'activité Cyclisme / VTT :

- Porter un casque en toute circonstance dès que vous roulez (obligatoire si l'activité est encadrée par nos soins et obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans).
(Il convient que les enfants n'utilisent pas le casque lorsqu'ils jouent / grimpent ou s'adonnent à des activités induisant un risque de pendaison au cas où ils resteraient accrochés par leur casque - norme NF EN 1078)
Il est interdit de modifier le casque (notamment en y fixant une caméra qui pourrait altérer l'efficacité de la protection du casque en cas de chute)
- Porter une tenue vestimentaire adaptée : paires de chaussures avec semelles crantées et relativement rigides, short ou pantalon de sport (éviter les vêtements trop amples qui risquent de se déchirer au contact du pédalier), paire de gants pour se protéger des éventuelles chutes, paire de lunettes en plastique pour éviter les projections de terre, sables, insectes ...
- Toujours avoir un coupe-vent ou un vêtement imperméable lors des sorties en montagne.
- Emporter des en-cas (barres de céréales, pâtes d'amande ou de fruits ...) et une boisson sucrée pour palier à toute fringale et à tout problème de déshydratation.
- Éventuellement, prévoir un petit sac à dos, bien calé sur le dos.
- En cas d'approche du lieu de pratique avec un véhicule ou de pose prolongée, prévoir des vêtements secs et des chaussures propres pour se changer après l'activité.
- Pour les sorties non accompagnées, laisser une copie du parcours à l'accueil en indiquant l'heure probable du retour, emporter une carte (nécessaire pour indiquer votre position aux secours en cas d'accident), un nécessaire de réparation et une trousse de premiers secours.
- Rouler sur la partie droite de la chaussée. Indiquer tout changement de direction en tendant le bras, et appliquer le code de la route.
- Dans tous les cas, et en fonction du terrain et des risques, maîtriser sa vitesse en tout circonstance.

Annexe 2 - Recommandations techniques pour l'utilisation des vélos :

- Lors des pauses, ne jamais poser les vélos sur leur côté droit. Vous risquez d'abîmer les dérailleurs et de tordre les pattes de dérailleurs. Ne pas appuyer le cadre du vélo contre un poteau, un arbre, s'il glisse cela pourrait rayer la peinture auquel cas nous serions contraints de facturer les dommages. Par conséquent, nous vous invitons à poser les vélos sur leur côté gauche, pédale gauche relevée (appui stable sur les pneus, le bout du guidon et sur la pédale gauche)
- Lors du réglage de hauteur de selle, ne jamais dépasser la limite gravée sur le tube de selle. En dépassant cette limite, vous risquez de fendre le cadre.
- Après transport des vélos ou après réparation de crevaisson, toujours vérifier que les roues sont bien bloquées et que le dispositif de freinage est opérationnel.
- Pour éviter tout risque de rupture de chaîne, anticiper les changements de vitesse. En effet, ceux-ci doivent être réalisés avec souplesse, notamment en relâchant provisoirement la pression de pédalage.
- Enfin, éviter les combinaisons du type "grand plateau / grand pignon" ou "petit plateau / petit pignon" qui provoquent une torsion de la chaîne et par conséquent une usure prématurée pouvant aller jusqu'à la rupture.

Annexe 3 - Nettoyage des vélos et restitution :

- au retour de votre sortie, nous vous invitons à utiliser l'aire de lavage située au bout du parking pour nettoyer votre vélo.
- L'emploi du jet d'eau est le plus souvent insuffisant pour faire disparaître le sable et la terre. Des brosses sont à votre disposition
- Éviter de diriger le jet d'eau directement sur les roulements (moyeux de roues, direction et pédalier).
- Merci de demander un chiffon pour essuyer le cadre, les jantes du vélo.
- Penser aussi à passer un coup de chiffon sur la coque du casque.

TARIFS INDIVIDUELS 2020

Hébergement hôtelier et dans le gîte (Chambres et lits en dortoir) <i>Lits faits à votre arrivée et linge de toilette fourni pour les chambres</i>	Tarif logement				Complément demi-pension Dîner + petit déjeuner		Complément pension complète Dîner + petit déjeuner + déjeuner	
	Du 04/07 au 22/08		Autres périodes		(par personne)		(par personne)	
	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT
Chambre Premium 1 à 2 places avec salle d'eau (Lavabo, douche, WC) + TV	55 €	42 €	50 €	40 €	24 €	22 €	40 €	37 €
Chambre Confort 1 à 2 places avec salle d'eau (Lavabo, douche, WC)	52 €	39 €	47 €	37 €				
Chambre Eco 1 à 4 places (lavabo et douche dans la chambre, WC sur palier)	46 €	34 €	41 €	32 €				
Place en dortoir (lits superposés)	11 €	8 €	10 €	8 €				

Location de cottages <i>Ménage de fin de séjour et location de linge de literie et de toilette non inclus</i>	Forfait 7 nuits				Forfait 4 nuits (mi-semaine)		Tarif location nuitée	
	Du 04/07 au 22/08		Autres périodes		Toutes périodes sauf du 04/07 au 22/08		Toutes périodes sauf du 04/07 au 22/08	
	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT
Cottage Premium (4 à 6 places)	490 €	343 €	320 €	224 €	220 €	154 €	65 €	45 €
Cottage Confort (4 places), accessible PMR	450 €	315 €	300 €	210 €	200 €	140 €	60 €	42 €

Emplacements sur Camping	Forfait journalier	
	Toutes périodes	
	Tarif Public	Tarif FFCT FFCC/ACSI
Emplacement (maximum 6 personnes)	6 €	5 €
Adulte	3 €	2 €
Enfant moins de 12 ans	2 €	2 €
Électricité (branchement 10 A)	4 €	3 €
Forfait 2 personnes + électricité	16 €	12 €

Forfait accès espace bien-être (Spa / Sauna / Hammam)	Tarif Public	Tarif FFCT
1 heure offerte pour tout séjour de 2 nuits et 2 heures offertes pour tout séjour de 5 nuits et plus		
Forfait 1 heure	7.00 €	5.00 €
Forfait 2 heures	12.00 €	8.00 €

Tarifs Restauration	Tarif Public	Tarif FFCT
Petit déjeuner en buffet	8.00 €	7.00 €
Repas (Dîner ou déjeuner), 1/4 de vin pichet et boisson chaude inclus	16.00 €	15.00 €
Panier repas à emporter (prévoir votre moyen de conservation)	10.00 €	9.00 €

Réductions enfants de moins de 15 ans = -15 % - gratuité pour les moins de 2 ans (sans prestation)

**Renseignements
&
Réservation**

04 73 53 16 94

contact@4vents-auvergne.com
www.4vents-auvergne.com

Centre nature "LES QUATRE VENTS"

77 route de Champblanc - Lieu-dit Les Quatre Vents - 63120 AUBUSSON D'AUVERGNE

Fédération française de cyclotourisme – Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique

Siret 784 448 656 00032 – APE 5520Z – N° TVA FR74784448656

Établissement immatriculé au registre des Opérateurs de Voyages et Séjours (n° IM094100034)

Garantie Financière : ATRADIUS - 44 Place Georges Pompidou 92596 Levallois-Perret Cedex

Assureur : Allianz France – Cabinet Gomis-Garrigues - 17 Boulevard de la Gare 31500 Toulouse



TARIFS GROUPES 2020

Valables pour les groupes
d'au moins 15 personnes

Hébergement hôtelier et dans le gîte (Chambres et lits en dortoir) <i>Lits faits à votre arrivée et linge de toilette fourni pour les chambres</i>	Tarif logement				Complément demi-pension Dîner + petit déjeuner		Complément pension complète Dîner + petit déjeuner + déjeuner	
	Du 04/07 au 22/08		Autres périodes		(par personne)		(par personne)	
	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT
Chambre Premium 1 à 2 places avec salle d'eau (Lavabo, douche, WC) + TV	50 €	40 €	45 €	36 €				
Chambre Confort 1 à 2 places avec salle d'eau (Lavabo, douche, WC)	47 €	37 €	42 €	34 €				
Chambre Eco 1 à 4 places (lavabo et douche dans la chambre, WC sur palier)	41 €	32 €	37 €	30 €	24 €	22 €	40 €	37 €
Place en dortoir (lits superposés)	10 €	8 €	9 €	7 €				

Location de cottages <i>Ménage de fin de séjour et location de linge de literie et de toilette non inclus</i>	Forfait 7 nuits				Forfait 4 nuits (mi-semaine)		Tarif location nuitée	
	Du 04/07 au 22/08		Autres périodes		Toutes périodes sauf du 04/07 au 22/08		Toutes périodes sauf du 04/07 au 22/08	
	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT	Tarif Public	Tarif FFCT
Cottage Premium (4 à 6 places)	441 €	309 €	288 €	202 €	198 €	139 €	59 €	41 €
Cottage Confort (4 places), accessible PMR	405 €	283 €	270 €	189 €	180 €	126 €	54 €	37 €

Emplacements sur Camping	Forfait journalier	
	Toutes périodes	
	Tarif Public	Tarif FFCT FFCC/ACSI
Emplacement (maximum 6 personnes)	5 €	4 €
Adulte	3 €	2 €
Enfant moins de 12 ans	2 €	1 €
Électricité (branchement 10 A)	4 €	3 €
Forfait 2 personnes + électricité	15 €	11 €

Forfait accès espace bien-être (Spa / Sauna / Hammam)	Tarif Public	Tarif FFCT
1 heure offerte pour tout séjour de 2 nuits et 2 heures offertes pour tout séjour de 5 nuits et plus		
Forfait 1 heure	7.00 €	5.00 €
Forfait 2 heures	12.00 €	8.00 €

Tarifs Restauration	Tarif Public	Tarif FFCT
Petit déjeuner en buffet	8.00 €	7.00 €
Repas (Dîner ou déjeuner), 1/4 de vin pichet et boisson chaude inclus	16.00 €	15.00 €
Panier repas à emporter (prévoir votre moyen de conservation)	10.00 €	9.00 €

Réductions enfants de moins de 15 ans = -15 % - gratuité pour les moins de 2 ans (sans prestation)

**Renseignements
&
Réservation**

04 73 53 16 94

contact@4vents-auvergne.com
www.4vents-auvergne.com

Centre nature "LES QUATRE VENTS"

77 route de Champblanc - Lieu-dit Les Quatre Vents - 63120 AUBUSSON D'AUVERGNE

Fédération française de cyclotourisme – Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique

Siret 784 448 656 00032 – APE 5520Z – N° TVA FR74784448656

Établissement immatriculé au registre des Opérateurs de Voyages et Séjours (n° IM094100034)

Garantie Financière : ATRADIUS - 44 Place Georges Pompidou 92596 Levallois-Perret Cedex

Assureur : Allianz France – Cabinet Gomis-Garrigues - 17 Boulevard de la Gare 31500 Toulouse

